

04 février
2021

#label

ÉDUCATION

MIRAMAS SÉLECTIONNÉE POUR LE LABEL CITÉ ÉDUCATIVE

Vendredi 30 janvier, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a dévoilé, lors du Comité interministériel à la ville présidé par le Premier ministre, la liste des 40 territoires retenus pour la deuxième vague des Cités éducatives. Une liste sur laquelle figure Miramas, 3e ville des Bouches-du-Rhône à obtenir ce label !

Depuis 2008, la municipalité a mis la réussite éducative au cœur de son programme pour accompagner, dès le plus jeune âge, les citoyens de demain en leur offrant un maximum de chances d'épanouissement et de réussite. Éducation nationale, corps enseignant, structures culturelles, sportives, tissu associatif, parents d'élèves et municipalité se mobilisent pour proposer au quotidien un projet éducatif concerté et complet favorisant l'autonomie, l'apprentissage, la curiosité et la citoyenneté pour tous.



L'éducation étant une mission partagée à Miramas, elle repose sur l'action d'une équipe éducative soudée autour des mesures qu'elle rend concrètes. Grâce à l'engagement de tous pour favoriser la réussite et le bien-être de nos enfants en accompagnant les parents, l'offre éducative continue de se développer, en classe comme hors temps scolaire, et les résultats progressent sur tous les tableaux !

Frédéric Vigouroux, - maire de Miramas



Ce label de Cité éducative reconnaît et complète les dispositifs déjà mis en place comme le Programme de réussite éducative, le Projet éducatif local, la Convention territoriale globale (CTG des 3 collines), le Plan mercredi, les vacances apprenantes, l'école ouverte, le Projet éducatif territorial, l'aide aux devoirs dans les écoles et les centres sociaux, Lycéens à l'aide, Coup de pouce clé... Autant de dispositifs d'accompagnement à la scolarité pour l'épanouissement de chacun.

Monique Trinquet, - adjointe au maire, déléguée à l'éducation et à l'égalité des chances



Forte de sa détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée, la ville de Miramas a présenté sa candidature au label d'excellence Les Cités éducatives. Sa sélection repose sur un référentiel qui met l'accent sur la qualité du diagnostic initial, la force du pilotage proposé et la précision des indicateurs de suivi et de résultat, présentant les actions et moyens envisagés pour répondre à trois objectifs principaux : conforter le rôle de l'école, organiser la

continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

Pour accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, l'État prévoit de débloquer une enveloppe de 118 millions d'euros sur la période 2019-2023, dont 17 millions alloués aux 40 nouvelles cités éducatives.

Les Cités éducatives, un label d'excellence

Les Cités éducatives permettent une approche transversale, construite avec tous les partenaires locaux (institutionnels et associatifs), pour enclencher tous les leviers nécessaires à la réussite des enfants et jeunes.

Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire et s'adressent aux habitants des territoires de la politique de la ville. En fédérant tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics, le Gouvernement entend donner toutes les chances de réussite aux jeunes.